



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

25/08/2025

Les actualités de la rentrée

CSE du 11 juillet 2025, pour l'essentiel...

NAO : Pour les bénéficiaires des enveloppes dédiées aux augmentations individuelles et au rattrapage, ce sera sur la paie de septembre. Nous vous rappelons que toute demande d'augmentation doit faire l'objet d'une réponse par votre manager (d'autant plus si elle est négative)

Actualités nationales : nous vous invitons à lire la [communication nationale de la CFDT-CCI](#) sur ce sujet. Décalage des élections consulaires, révision budgétaires..., nous entrons dans des périodes de plus en plus incertaines...

Application des règles du statut pour les salariés de droit privé, concernant la rémunération, conformément au Titre 8 de la Convention collective nationale → fin de non-recevoir au motif que la structure de rémunération est différente. Pas moyen de faire entendre la demande des syndicats et la CCI PDL interprète en sa faveur un texte pourtant limpide. Seule issue, le contentieux pour ceux qui oseront ?

Débat sur les activités économiques des CCIT : Formation, Appui, gestion des infrastructures : nous avons échangé sur les tendances de la rentrée dans les CFA, la difficulté croissante de développer du CA sur l'Appui et la FC, des locaux encore vacants sur certains sites, ... bref, soyons vigilants à la pression qui peut être mise sur les objectifs à atteindre.

Du renfort pour nos négociations régionales !

La CFDT-CCI a désigné une nouvelle déléguée syndicale (en lieu et place de Martin GAZZO) : Laura LANDREAU, conseillère entreprise à la CCI85.

Nous sommes ravis de ce renfort de qualité. Nul doute que Laura saura apporter sa pierre à l'édifice ! Elle sera avec Véronique Quéré, l'interlocutrice de la Direction pour les négociations régionales.

Elle vous adresse ce message :



[cfdt.cci](#)



[cfdt.cci](#)

Cher.e.s collègues,

Alors voilà, c'est officiel : J'ai accepté de prendre le mandat de me voilà désignée déléguée syndicale CFDT ! Et non, ce n'est pas parce que je parle fort à la machine à café... 😊

Plus sérieusement, je prends ce mandat avec beaucoup d'humilité. Je suis là pour vous écouter, vous représenter, et essayer, à mon niveau, de faire bouger les lignes quand c'est nécessaire. La CFDT est un syndicat qui agit conformément à mes valeurs (la recherche de solutions plutôt que l'opposition systématique), c'est pourquoi j'y ai adhéré.

Je n'ai pas de baguette magique (je l'ai cherchée, pourtant...), mais je peux vous promettre d'être disponible, à l'écoute, et de défendre nos droits avec bon sens et bienveillance. Ce rôle, je ne le conçois pas seule, mais avec vous. Vos idées, vos remarques, vos coups de gueule aussi... tout ça m'aidera à avancer et à mieux vous représenter.

Un grand merci à Véronique, qui a vu en moi un potentiel que, pour être honnête, je ne discerne pas encore tout à fait moi-même... mais je vais tout faire pour en être digne ! N'hésitez pas à venir me voir, je suis là pour vous.

*À bientôt, ensemble,
Laura*



[cfdt-cci.com](#)



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

25/08/2025

Et à propos des négociations en région, où en sommes-nous ?

Télétravail et Titres Restaurant :

Hé oui, c'est surprenant, mais les deux sujets ont un point commun : le coût qu'ils représentent pour notre employeur.

C'est pourquoi vous n'avez toujours pas de nouvelles concernant la demande de la CFDT d'augmenter les Titres Restaurant, puisque la Direction y répondra favorablement (et ce devrait être une bonne surprise, chacun appréciera) en appliquant cette hausse au 1^{er} octobre prochain.

Le 1^{er} octobre prochain, c'est aussi la date d'entrée en vigueur du futur accord régional sur le télétravail, sous réserve d'une dernière réunion conclusive le 9 septembre prochain.

Ce nouvel accord engendrera un coût supplémentaire puisque toutes les formes de télétravail seront indemnisées d'une part, et les conditions d'accès devraient permettre à davantage de collaborateurs d'en bénéficier.

Vous l'avez compris, les coûts restent une préoccupation permanente pour notre Direction, et le contexte ne nous aide pas vraiment dans les négociations.

Mais qui négocie ces accords ?

Seuls des délégués syndicaux d'organisations syndicales représentatives sont habilités à négocier avec l'employeur des accords.

Tout part des élections de représentants au CSE. Des organisations syndicales (OS) présentent une liste de candidats, et en fonction de vos votes et donc des résultats, ces OS disposent du droit à désigner des délégués syndicaux (3 au plus en Pays de la Loire), parmi les membres élus au CSE qui ont obtenu plus de 10% des votes.

En Pays de la Loire, la CFDT étant largement majoritaire lors des précédentes élections, nous sommes 2* déléguées syndicales (Véronique et Laura maintenant) à échanger avec la Direction régionale.

**le 3^{ème} délégué syndical est Briec PERNES, actuellement en « retrait », le temps d'une mise à disposition de 3 ans à CCI France*



Véronique



Laura



Nous vous souhaitons une très bonne rentrée !



cfdt-cci.com

47 rue de Tocqueville
75017 PARIS
07 87 12 50 40
permanence@cfdt-cci.com



Vos représentants syndicaux **CFDT-CCI** en région :

Véronique QUERE – veronique.quere@44.cci.fr – 06 28 66 07 19
Laura LANDREAU – laura.landreau@vendee.cci.fr - 06 73 67 80 19
Lydia CHATAIGNER – lydia.chataigner@vendee.cci.fr 02.51.45.32.16